Nations Unies S/PV.8043



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8043e séance

Mardi 12 septembre 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie (6 au 8 septembre 2017)

17-28349 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie (6 au 8 septembre 2017)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé du pays qui a dirigé la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie, à savoir l'Éthiopie.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Éthiopie.

J'ai le grand plaisir de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur le succès de sa mission auprès de l'Union africaine (UA), qui s'est déroulée du 5 au 9 septembre à Addis-Abeba. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, ainsi que le Secrétariat pour leur appui et leur assistance sans réserve avant et pendant la visite du Conseil à Addis-Abeba.

Comme le stipule le mandat de la mission, la visite du Conseil à Addis-Abeba avait pour objectif de renforcer le partenariat et d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'UA dans les domaines de la paix et de la sécurité. Elle a été menée dans le cadre de la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Lorsque la délégation était à Addis-Abeba, les membres du Conseil de sécurité ont eu des discussions avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA dans le cadre de la onzième réunion consultative annuelle conjointe, qui s'est tenue le 8 septembre. Cette réunion consultative a été précédée le 7 septembre par une séance informelle entre les deux Conseils. Ces deux séances ont été coprésidées par le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et Représentant permanent du Botswana auprès de l'Union africaine, et par moi-même.

Les membres dirigeants des deux Conseils ont présenté chaque sujet ou répondu à des présentations faites par un membre désigné de l'autre Conseil. La séance informelle et la onzième réunion consultative conjointe ont été l'occasion pour les deux Conseils d'échanger leurs vues sur des questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Ces réunions ont été franches et les débats ont été substantiels et très enrichissants. Je crois me faire l'interprète des sentiments des membres du Conseil qui ont pris part à cette mission lorsque je dis que nous avons trouvé ces rencontres très utiles car elles nous ont permis de mieux comprendre les positions de l'UA sur certaines des questions d'une grande importance pour les travaux du Conseil de sécurité.

Lors de la séance informelle, les deux Conseils ont examiné trois questions thématiques : le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, le financement des activités en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique et la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Cette séance a été jugée très utile par les deux parties, car elle leur a donné l'occasion de partager leurs vues sur certaines des questions sur lesquelles leurs opinions divergent, comme par exemple la question du financement des opérations d'appui à la paix de l'UA. La partie africaine, il faut le noter, a été extrêmement déçue – à tort ou à raison – par ce qu'elle estime être un énorme déficit en matière de partage des charges, ce qui a eu pour effet de « minimiser » les sacrifices consentis par la partie africaine. C'est également ce que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA a souligné avec passion.

Lors de la onzième réunion consultative conjointe, les deux Conseils ont échangé leurs vues sur trois questions régionales spécifiques : les situations en Somalie, au Soudan du Sud et dans le bassin du lac Tchad. Le débat a révélé l'existence de nombreux points de convergence entre les deux Conseils, notamment sur la plupart des aspects concernant la situation au Soudan du Sud et sur certaines des questions relatives à la Somalie et au bassin du lac Tchad.

S'agissant du Soudan du Sud, les deux Conseils ont exprimé leurs préoccupations face à la persistance de la violence et des souffrances que subit le peuple sud-soudanais. Ils ont exhorté les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu et à mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de 2015; salué le rôle moteur joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour stabiliser le pays; exprimé leur appui, notamment à la dernière initiative de l'IGAD visant à revitaliser l'Accord de paix de 2015; rappelé qu'il n'existe pas de

solution militaire aux problèmes du Soudan du Sud; et engagé instamment les parties à s'engager à ouvrir un dialogue pacifique, tout en appelant également au déploiement immédiat de la force de protection régionale.

S'agissant du bassin du lac Tchad, les deux Conseils ont insisté sur la nécessité de traiter des causes sous-jacentes du conflit dans la sous-région, notamment les problèmes liés aux changements climatiques, au sous-développement et au chômage. Ils ont reconnu la dimension régionale des menaces posées à la sécurité et leur caractère intersectoriel, et appelé à l'adoption d'une approche intégrée. Ils ont salué le rôle crucial assumé par la Force multinationale mixte et les progrès ainsi réalisés à ce jour dans la lutte contre Boko Haram.

En ce qui concerne la Somalie, les deux Conseils ont reconnu le rôle clef qu'a joué la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour affaiblir les capacités des Chabab. Ils ont rappelé l'importance d'appuyer les capacités de l'Armée nationale somalienne afin qu'elle puisse assumer les tâches de l'AMISOM et préconisé que l'ONU, l'UA et les pays de la sous-région déploient des efforts concertés pour remédier à la précarité de la situation et instaurer des solutions durables pour la Somalie.

La séance que les membres du Conseil de sécurité ont tenue avec le Premier Ministre éthiopien, S.E.M. Hailemariam Dessalegn, et avec de hauts responsables de la Commission de l'Union africaine a également été très utile. Le Premier Ministre a informé les membres du Conseil des derniers faits nouveaux relatifs aux questions de paix et de sécurité dans la corne de l'Afrique, et il y eu un échange de vues sur diverses situations, y compris les situations en Somalie et au Soudan du Sud.

Je voudrais, pour finir, soulever la question du résultat de la réunion consultative conjointe. L'an passé, il a fallu un an aux deux Conseils pour convenir d'un communiqué conjoint et pour l'adopter. Nous avions initialement espéré pouvoir éviter un tel retard inutile cette année. Bien que les experts des deux Conseils aient entamé des négociations, il y a dans le projet de communiqué des questions pendantes qui font encore l'objet de négociations. J'espère que le communiqué sera finalisé dans les plus brefs délais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à la mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités.

La séance est levée à 10 h 15.